

# LE PUBLICISTE.

SEPTIDI 27 Germinal, an VIII.



*Mort de Suwarow. — Bombardement momentané de Manheim. — Extrait d'une lettre de Stutgard sur la littérature allemande. — Situation de la garnison française de Malte. — Retour du général Hédouville à Angers. — Etat des offres faites au préfet de Paris, pour l'équipement des volontaires. — Arrêté des consuls sur le costume des juges. — Nouvelles diverses.*

## ITALIE

*De Venise, le 29 mars (8 germinal).*

Le pape ouvrit hier le premier consistoire secret par un discours latin, & le termina par la nomination de Verceil, Martiniana, à la dignité de cardinal.

## ALLEMAGNE

*De Hambourg, le 6 avril (16 germinal).*

La diète de Norkoping s'occupe avec activité de l'amélioration des finances, de la marine, &c. L'ordre des paysans a proposé de faire une loi contre le régicide, attendu qu'il n'en existe point dans la législation suédoise.

Une gazette de la Prusse méridionale donne pour certain que le général Sawarow est mort, le 2 mars, dans une de ses terres près de Kobrin, après une courte maladie.

*D'Augsbourg, le 7 avril (17 germinal).*

Des lettres de Vienne annoncent que, dès que la santé du prince Charles sera rétablie, il reprendra le commandement de l'armée du Rhin.

Les deux régimens suisses de Roverea & de Bachmann sont partis hier & aujourd'hui pour Loutkirch, d'où ils doivent se rendre aux environs du lac de Constance, ainsi que le régiment de Salis qui est à Kempten.

Le général Hiller est arrivé à Bregenz pour y prendre le commandement des troupes qui sont dans le Vorarlberg.

Le général de Symbtschen, chargé de l'organisation des milices de l'Autriche antérieure, est arrivé hier ici.

Suivant des lettres de Liuz, le corps de Condé fait des dispositions pour se mettre en marche. On dit maintenant qu'il doit se rendre en Italie pour se joindre aux troupes que l'Angleterre envoie dans la Méditerranée.

*De Manheim, le 8 avril (18 germinal).*

Hier, à sept heures du matin, les Français ont tiré sur notre ville, plusieurs maisons ont été endommagées. Le motif de ce bombardement étoit que les Autrichiens vouloient empêcher l'armée républicaine de retirer les bateaux de pontons qu'elle avoit dans le canal de Frankenthal. On est venu à des pourparlers de part & d'autre, & tout est depuis très-tranquille. Le général Sztarray qui se trouvoit ici, a beaucoup contribué à ce que l'on s'accommodât.

Le corps de cavalerie impériale qui se trouvoit entre Stutgard & Tubingen, a reçu, le 5, l'ordre de se porter, par Balingen, vers la frontière de la Suisse.

M. de Taphender (protégé de l'archiduc Charles, & que Kray ne peut souffrir), va prendre la place de directeur de la chancellerie, de la commission principale d'Autriche à Ratisbonne. Cette place est vacante depuis 1794.

*Extrait d'une lettre écrite de Stutgard, sur la littérature allemande.*

L'Allemagne voit fleurir une branche de littérature inconnue en France. C'est celle des Almanachs. Sous le manteau modeste d'un calendrier, on voit toutes les années, trois mois avant le 1<sup>er</sup> janvier, circuler dans les villes & dans les campagnes, un nombre infini de volumes de toutes les formes. Ce sont, de tous les livres allemands, ceux qui sont imprimés avec le plus de soin & sur le plus beau papier. Les gravures y sont prodiguées, & la seule chose qu'on y néglige, c'est précisément le calendrier, on le relegue sur la couverture. Les poètes, les philosophes, les littérateurs grossissent à l'envi le livret. Qui le croiroit? C'est sous ce format ridicule que fut publiée l'excellente *Histoire de la guerre de 50 ans*, par Schiller. Aujourd'hui, ce monument historique, un des plus précieux que possède l'Allemagne, est devenu inlisible à cause de cette absurde manie. On ne sait plus en trouver ces feuilles errantes, & les yeux refusent de s'attacher sur les petits & fatigans caractères qu'on a été forcé d'y employer. Que le public accueille, avec plaisir, un choix agréable de poésies nouvelles, d'historiettes intéressantes, de chansons sentimentales, j'y consens : ces fleurs délicates & si-tôt fanées peuvent renaitre chaque saison; mais que l'on compose sérieusement pour un almanach; que des écrivains illustres déroberent à la postérité des instans précieux, pour les consacrer à l'oubli qui ensevelit sans retour ces productions éphémères, c'est un abus dont la racine tient en général à la mauvaise constitution de la république des lettres germaniques.

J'ai sous les yeux un de ces almanachs, intitulé : *Tablettes superflues pour l'année 1800*. Il débute par une longue préface, ouvrage du plus estimable, du plus sensible des philosophes allemands, T. H. Jacobi. Elle roule toute entière sur la superfluité du livre; il y combat avec une ironie mordante & légère cette philosophie de Kant, sujet d'éternelles disputes, & qui doit son inconcevable fortune à l'impénétrable obscurité de son langage. J'y vois ensuite un sermon prononcé en présence du soleil, pour lui rendre hommage, à sa prise de possession du gouvernement du nouvel an, le 1<sup>er</sup> janvier 1800, par Jean-Paul-Frédéric

Richter, littérateur que son originalité & son ton vraiment sentimental placent au-dessus de tous les romanciers allemands. Je trouve un morceau sur Socrate & deux lettres sur le sort des lettres dans les colonies danoises, par C. Vanderbourg. Tout cela est entremêlé de pièces de poésies du plus grand mérite, & de quelques morceaux de poésies légères. Les noms justement illustres de J. G. Jacobi, Voss, Baggesen, Pfeffel, les deux comtes de Stollberg, Claudius & Klopstock en relevent le prix, & transforment cette petite brochure en un livre de Bibliothèque.

#### A N G L E T E R R E.

*De Londres, le 7 avril (17 germinal).*

Une lettre d'un des officiers à bord d'un vaisseau en croisière devant Malte, porte que la garnison française commence à ressentir une disette générale de toute sorte de denrées, à l'exception du pain qui y est encore abondant. Nos marins se flattent que la place ne tiendra pas longtemps. Déjà nos gazettes font des articles sur les inconvéniens qu'il y auroit à céder Malte, soit à l'empereur des Russies, soit à celui d'Allemagne.

Un des principaux objets de l'entrée du lord Keith à Livourne étoit d'y mettre pied à terre, afin d'y conférer avec des généraux autrichiens, sur la prochaine attaque de Gênes, par terre & par mer. Déjà on étoit arrangé; mais l'incendie qui a consumé son vaisseau a tout changé.

Le fameux médecin Winte vient de partir avec un messageur d'état pour Constantinople, afin de tâcher de découvrir quelque remède contre les progrès de la peste.

On mande de Vienne que le conseil autique a donné carte blanche au général Kray.

#### REPUBLIQUE FRANÇAISE.

*D'Angers, le 22 germinal.*

Le général Hédouville est de retour ici depuis hier, de la tournée qu'il a faite dans les départemens de la Sarthe & de la Mayenne. Il a eu dans toute sa route le plaisir de voir que le plus grand calme régnoit. Il a été reçu partout avec les témoignages de la plus haute estime.

A peine quelques demi-brigades ont-elles quitté l'Ouest pour se rendre à Dijon, que déjà des bruits sinistres sembloient vouloir faire revivre dans l'opinion le système de la révolte. Cinq hommes seulement, barbouillés & porteurs d'armes à feu, s'étant montrés aux environs de Château-Gontier, avoient fait concevoir quelques craintes. Que l'on se rassure; les troupes sont en mouvement, & l'habitant des campagnes est tellement prononcé contre le brigandage, que l'on a la certitude de ne plus voir la tranquillité troublée.

On assure cependant que le brigandage se réorganise dans le canton de Vibraye, département de la Sarthe, ainsi que dans ceux du Gault & de Mondoubleau, département de Loir & Cher. Un certain nombre d'ammistiés, dit-on, n'y ont point encore déposé les armes. On ajoute que c'est Deneveu, fils, ci-devant chef de mécontents, qui cherche à réorganiser la chouannerie dans ces cantons. Des brigandages ont déjà été exercés. Le 15 de ce mois, à six heures du matin, la diligence a été arrêtée par sept individus armés. Le même jour, à la même heure, le courrier de Vendôme à Chartres a été arrêté dans la vallée du bois Jarrot.

*De Paris, le 26 germinal.*

On parle du voyage du premier consul à Dijon comme

d'un événement très-prochain. Il en est même question dans des pièces officielles, telles que la réponse du général Dumas au citoyen Frochot, en recevant la liste des souscriptions en faveur des volontaires. Ce qui est certain, c'est qu'une partie de la garde consulaire est en route.

— Le général Marmont est nommé commandant de l'artillerie de l'armée de réserve.

— Le général de division Edouard-Adolphe-Casimir-Joseph Mortier, est nommé au commandement de la 17<sup>e</sup> division militaire (Paris) à la place du général Lefebvre, devenu sénateur.

— Le ministre de la marine n'est pas d'accord avec la section de marine du conseil d'état sur la nouvelle organisation. Le journal officiel publie aujourd'hui l'opinion de Forfait & les motifs de ce dissentiment. Il combat, avec force, l'établissement des préfets maritimes. Il ne croit pas que la nature ait fait d'individu propre à remplir une place aussi importante & aussi difficile. « Le service des ordonnateurs actuels, qui est des trois quarts moins considérable, est déjà, dit-il, au-dessus des forces d'un homme. »

Le ministre voit, avec effroi, une armée de 58 vaisseaux de ligne, 60 ou 80 mille hommes, des approvisionnemens proportionnés, d'immenses magasins, les fonds nécessaires à l'entretien d'une pareille réunion de forces; le tout soumis à l'autorité d'un seul individu. « Sous le gouvernement des rois, jamais il ne vint en pensée de centraliser ainsi l'autorité, de ne lui donner aucun contre-poids; & c'est dans une république, dans un gouvernement essentiellement soupçonneux, que l'on propose la monstrueuse réunion de tous les pouvoirs. »

Le ministre offre un autre projet d'organisation qu'il juge propre à prévenir les conflits d'autorité & les prétentions de corps; à donner la même célérité d'action, mais plus de sûreté & de garantie. Il espère enfin y trouver 3 millions d'économie.

Les détails de ce plan ne sont pas encore imprimés.

— Les membres du conseil des prises ont reçu leurs expéditions & ont été convoqués aujourd'hui chez le ministre de la justice pour prêter leur serment. Ils entreront probablement en fonctions samedi; ils tiendront leurs séances dans un des pavillons du palais des Tuileries.

— Le ministre de l'intérieur a commencé avant-hier la visite des établissemens qui dépendent de son ministère. Il s'est rendu au Prytanée français, accompagné du citoyen Duquesnoy, & a témoigné sa satisfaction du mode d'instruction des élèves. Il s'est fait présenter les plus distingués dans chaque classe, & leur a annoncé que dans trois mois il fera la distribution des prix, & que ceux qui en remporteront auront maîtres de musiques & de danse.

Le ministre se rendra après demain à Veraille & à Saint-Cyr; il doit établir, dans le courant de floréal, un collège à Saint-Cyr.

— On dit qu'on songe au rétablissement de quelques impôts indirects, dont la nécessité se fait sentir.

— On assure que Sieyes vient d'être l'objet d'un duel entre deux citoyens qui se disputoient sur le bat de ses desseins politiques. Le combat a eu lieu au bois de Boulogne: l'un a eu la cuisse et le flanc percés par une balle; il paroit néanmoins sans danger.

— L'affaire de Juliot, directeur de la maison de Bulhon, qui devoit être jugée ces jours derniers par le tribunal

criminel, a été renvoyée à la session prochaine. Il est accusé de banqueroute frauduleuse et de faux en écritures commerciales.

— Un arrêté des consuls porte que les salpêtriers ambulans continueront, comme par le passé, à lessiver les matériaux salpêtrés dans les lieux où ils sont autorisés à les prendre; et de transporter les eaux salpêtrées seulement dans le local où est établie leur chaudière.

— L'armée française, en Italie, forte de 50,000 hommes, a reçu des vivres et des munitions, et voit diminuer chaque jour les privations qu'elle a éprouvées. Les alarmes sur les progrès de l'épidémie commencent aussi à se calmer. L'inspecteur-général des hôpitaux de cette armée, a publié, dans la gazette nationale de Gènes, leur état de situation pendant la dernière décade de ventose. Il en résulte que les malades, tant dans l'hôpital civil que dans les trois hôpitaux militaires, se sont élevés, en total, à 18,166. Il en est mort 105, c'est-à-dire, un sur 1800.

— Tous les membres du gouvernement ligurien, à l'exception de trois, ont donné leur démission. Massena les a invités à conserver leurs places, en leur promettant que désormais l'armée française ne seroit plus à la charge de leur république.

— Les hostilités n'étoient pas encore recommencées en Italie le 6 germinal, date des dernières lettres de Gènes.

— Des lettres de Wesel annoncent que le duc de Brunswick a quitté sa résidence pour se rendre à Berlin, d'où il viendra en Westphalie pour y passer en revue l'armée d'observation. Il est attendu à Wesel; ainsi que le landgrave de Hesse-Cassel.

— Les lettres de Varsovie, du 2 germinal, disent que l'armée russe a continué sa retraite par la Galicie, et qu'elle est rentrée en Russie. Un rapport officiel, publié par le lieutenant-général russe de Medor, apprend que le nombre total de l'armée de Sawarow, revenue en Russie, ne se monte qu'à 25,259 hommes, et 27,365 chevaux.

PRÉFECTURE DE LA SEINE.

Copie de l'offre de crédit aux hussards volontaires de l'armée de réserve.

Les citoyens soussignés, informés que quelques-uns des volontaires qui se présentent pour répondre à l'appel du premier consul, & servir auprès de lui à l'armée de réserve, manquent de quelques avances pour se monter, s'habiller & s'équiper à leurs frais, offrent au général Dumas, chargé de l'organisation des volontaires, de les aider de leurs moyens & de leur crédit, chacun dans la proportion suivante :

Les citoyens Doumère, 1,200 francs; Bodin, 600; Béthune-Charost, 1,200; Bastide & fils, 1,200; Hainguerlot, 1,200; Amelin, Vanrobais & compagnie, 1,200; Dejoly, 1,200; Morel, propriétaire, 200; David Bourdillon, 100; Rival & compagnie, 600; Lubert, 600; Valence, général; 300; Soubeyran, propriétaire, 120; Moli-Maleville, 600; Chaptal, conseiller d'état, 100; Durieux, 600; Frochet, préfet du département de la Seine, 1,200; Bernard, 240; Bacry, 600; Solier fils & Delarue, 600; Regnault (de Saint-Jean-d'Angely), 500; Arnaud, 50; Charpentier, notaire, 50; Chardentier pere, 25; Préau, notaire, 25; Roger freres, 600; Boissel, 600; Duquesnoy, 300; Perregaux, banquier, 1,200; Crignon, négociant, 400; Dapont, banquier, 600; Gros Davillier & compagnie, 600; Collot, 600; Charles Davillier, 300; Léger, notaire, 25; Monnot, notaire, 25;

Huguet, notaire, 50; Lecoulteux-Candelen, 600; Armand-Seguin, 1,200; Girardot, 600; Benoit Gaudin, 1,200; Cleret, notaire, 25; Bazin, sayencier, 50; Claude Perrier, 600; Sabatier, 600; Lemere, notaire, 25; Bourcere, négociant, 25; Doyen, 600; Fulchiron, banquier, 600; Demenier, tribun, 100; le ministre des finances, 1,200; les trois administrateurs de la loterie, 300; Beviere, notaire, 50; Barthélemi Duchesne & compagnie, 600; Laboris, 100; Cornet, 100; Rondeau, 50.

Pour copie conforme à l'original.

Le secrétaire-général de la préfecture,

Signé, Et. MÉJAN.

Cette liste a été adressée par Frochet au général Malthieu Dumas, pour la mettre sous les yeux du premier consul. Dumas a accepté les offres de ces souscripteurs, en les félicitant de leur patriotisme & de leur dévouement au gouvernement consulaire. Il les remercie d'avoir ainsi hâté le moment où le corps des volontaires pourra être présenté au premier consul, aussi-tôt après son arrivée au quartier-général à Dijon.

C O N S U L A T.

Arrêté du 22 germinal an 8.

Les consuls de la république, sur le rapport du ministre de la justice, le conseil d'état entendu, arrêtent :

Art. 1<sup>er</sup>. Le tribunal de cassation continuera à tenir ses séances dans le local qu'il occupe.

II. Le 1<sup>er</sup> floréal prochain, le ministre de la justice installera le tribunal de cassation, & recevra de chacun de ses membres le serment de fidélité, à la constitution.

III. Les tribunaux d'appel, les tribunaux criminels & les tribunaux de première instance, dans les chefs-lieux de départemens, seront installés par le préfet qui recevra le serment des membres qui le composent.

Dans les autres lieux, l'installation des tribunaux sera faite par les sous-préfets qui recevront le serment.

IV. L'époque de l'installation de ces tribunaux sera déterminée par les préfets, d'après les instructions qui leur seront données par le ministre de la justice.

Arrêté du 4 germinal an 8.

Les consuls de la république, le conseil d'état entendu, arrêtent :

Art. 1<sup>er</sup>. Les présidens, vice-présidens, juge de tous les tribunaux de la république, les commissaires du gouvernement & les greffiers seront vêtus de noir.

Tous, à l'exception des greffiers des tribunaux de première instance, porteront, dans les actes de cérémonies publiques, un manteau court de soie noire, à collet rabattu; une cravatte de batiste, pendant sur la poitrine; un chapeau à trois cornes, ayant les bords rabattus sur la forme.

II. Le manteau des présidens, vice-présidens & juges du tribunal de cassation, du commissaire du gouvernement près ce tribunal, & de ses substitués, sera garni tout-autour d'une bande de soie pourpre de la largeur du collet, qui sera d'un décimètre.

Les bords de leur chapeau seront rattachés à la forme par des gances d'or; la forme sera serrée par une tresse d'or avec le gland pareil.

III. Le manteau des présidens, vice-présidens & juges des tribunaux criminels, des commissaires du gouvernement près de ces tribunaux & de leurs substitués, sera garni tout-autour d'une bande de soie bleue de ciel de la largeur du collet. Les bords de leur chapeau seront rattachés à la forme par des gances de velours noir; la forme sera serrée par un ruban de velours noir, avec un gland de soie noire.

IV. Le manteau des présidens, vice-présidens & juges des tribunaux de première instance, des commissaires du gouvernement près de ces tribunaux, de leurs substitués & des greffiers des tribunaux supérieurs, n'aura point de bordure. Les bords de leur chapeau seront rattachés à la forme par des gances de soie noire; la forme sera serrée par une tresse de soie noire.

V. Les huisiers de tous les tribunaux porteront dans l'exercice de leurs fonctions un habit de drap bleu national, veste & culotte rouges, chapeau à la française, & une médaille dont le modèle sera envoyé par le ministre de la justice; cette médaille sera attachée à la boutonnière de l'habit par un ruban tricolore.

Suite des nominations. — Département du Loiret.

Sous-préfets. — Pithiviers. — Lambert, ex-magistrat, propriétaire à Pithiviers.
Montargis. — Mesange, ex-subdélégué.
Gien. — Dartonne, officier municipal.
Membres du conseil de préfecture. — Brillard, ex-président de l'administration centrale; Savard, de Beaugency; Huet-Froboville, ex-secrétaire de l'académie.
Maire à Orléans. — T. Istan, ex-maire.
Adjoints. — Delalogue-Deligny; Petit-Sémonville, ex-receveur de district.
Maire à Montargis. — Jean-Mathurin Huet, commissaire près l'administration municipale.
Adjoints. — Prévôt, de Montargis, administrateur municipal; Ballard, idem, commandant de la garde nationale.

Département du Rhône.

Sous-préfets. — Villefranche. — Sain, commissaire près l'administration municipale de Villefranche.
Membres du conseil de préfecture. — Perise-du-Luc, négociant, ex-constituant; Bataillard, de Villefranche, homme de loi; Philippot, négociant, ex-administrateur du département.
Maire de la première municipalité. — Desferges, commissaire près l'administration municipale du Nord.
Adjoint. — Paul Antoine Faure, de Lyon, ex-administrateur municipal.
Maire de la seconde municipalité. — Legout, négociant, ex-administrateur municipal.
Adjoint. — Fiquet, de Lyon, négociant, ex-administrateur municipal.
Maire de la troisième municipalité. — Rosset, libraire, administrateur en exercice.
Adjoint. — Fayol, idem, négociant, ex-juge au tribunal de commerce.
Maire de la quatrième municipalité. — Bouquet, idem, négociant, ex-administrateur.
Adjoint. — Germain, idem, négociant, ex-administrateur.
Maire de la cinquième municipalité. — Joyeux, idem, ci-devant négociant, & commissaire près la municipalité de l'Ouest.
Adjoint. — Malinac, idem, ci-devant négociant, administrateur municipal.
Maire de la sixième municipalité. — Cochard, idem, administrateur du département.
Adjoint. — Bouvier, idem, commissaire près l'administration municipale de Colombes-les-Yeux.

Département du Finistère.

Sous-préfets. — Brest. — Lenormand, négociant, ex-municipal.
Morlaix. — Ribinet ingénieur retiré.
Châteauneuf. — Gollas, ex-constituant & ex-administrateur.
Quimperlay. — Lemorellet.
Membres du conseil de préfecture. — Ledéan, ex-constituant, & ex-membre du département; Polluche, de Quimper, juge suppléant; Duchaffout, ex-administrateur du département; Derrieu, imprimeur, à Quimper.
Maire à Brest. — Tournot, administrateur municipal.
Adjoints. — Malassis & Lehire fils, administrateurs municipaux.
Maire à Quimper. — Chapuis, administrateur du département.
Adjoints. — LeFranc, administrateur du département; Legozze, ex-commissaire du gouvernement.

Département du Morbihan.

Sous-préfets. — Pontivy. — D'Haucourt, homme de loi, ex-administrateur.
Ploermel. — Gaillard-Latouche, ancien procureur-général.
L'Orient. — Garuier, négociant, ex-maire de l'Orient.
Membres du conseil de préfecture. — Lucas Bourgeret, ex-législateur; Dubodan, ex-administrateur; Lebouhelet, ex-administrateur; Petiot, administrateur actuel; Jacques Palais, ex-législateur.
Maire à l'Orient. — Trenticien, de l'Orient, commissaire près l'administration municipale.
Adjoint. — Jasse, de l'Orient, président de l'administration municipale.

Département de l'Aveyron.

Sous-préfets. — Espalion. — Carie jeune, président de l'administration centrale.
Millan. — Jean-Pierre Randon, ex-membre du conseil général du département.
Saint-Affrique. — Constant Saint-Estève, ex-législateur, & commissaire près le canton de Saint-Servin.
Villefranche. — Pierre Flaugergues, ex-président de l'administration centrale.
Membres du conseil de préfecture. — Lescure, ex-législateur; Passela, administrateur du département; Veladier, administrateur municipal; Durand, président de l'administration municipale.
Maire à Millan. — Dulbès, ex-administrateur du district.
Adjoints. — Lemellier, Loirette, ex-administrateurs de district.
Maire à Villefranche. — Lobinhes, ex-législateur.
Adjoints. — Carandier, commissaire du gouvernement; Combettes, négociant.
Maire à Rhodéz. — Arsand, ex-législateur & président municipal.
Adjoints. — François Boyer, commissaire près la municipalité; Balzac, administrateur municipal.

Département de la Loire.

Sous-préfets. — Roanne. — Hue-Blananche, ex-administrateur.
Saint-Etienne. — Sauzeas, ex-législateur.
Membres du conseil de préfecture. — Meaudre, Ferrand, ex-législateurs; Michélet, Courbon-Saint-Genet, ex-administrateurs.
Maire à Montrison. — Bourgade, ex-administrateur.
Adjoints. — Cardon, négociant; Ardaillon, homme de loi.
Maire à Roanne. — Jars, négociant.
Adjoints. — Dissard, surnommé Perrin, ex-administrateur; Bouquier, homme de loi.
Maire à Saint-Etienne. — Nevon, cadet, négociant.
Adjoints. — Riteau, commissaire près la municipalité; Lardon, administrateur municipal.

Bourse du 26 germinal.

Table with two columns listing market prices for various goods like Amsterdam, Idem cour, Haub, Madrid, Cadix, etc., with their respective values in francs and centimes.

Esprit 3/4, 540 francs. — Eau-de-vie de Montpellier, 22 deg. 255 fr. — Rochelle, 22 d. — Cognac, 22 d., 275 fr. — Huile olive, 1 f. 40 c. — Café Martinique, 2 fr. 50 c. — Café Saint-Dominique, 2 fr. 50 c. — Sucre d'Anvers, 1 fr. 85 c. — Sucre d'Orléans, 1 fr. 80 c. — Savon de Marseille, 1 fr. 15 cent. — Coton du Levant, 3 fr. — Coton des Isles, 3 fr. 50 c. à 4 fr. 60 c. — Sel, 4 fr. à 4 fr. 50 c.

Caricatures politiques; petit ouvrage peint sous les couleurs les plus vives, le caractère de cinq classes d'hommes toutes bien distinguées par leurs principes, leurs genres, leur costume le plus ordinaire & leur barbe, à laquelle chacun a sa devise. Il est enrichi de cinq figures coloriées, représentant, 1° l'Indépendant, 2° l'Exclusif, 3° l'Académicien, 4° l'Enrichi, 5° le Systématique; par Bcarter, vol. in-12. A Paris, chez Levaucher, libraire, rue du Hurepoix, n° 124 & Surcoure, libraire, deuxième cour du palais Egalité. Prix, 60 cent. & 75 cent. franc de port.